N° 2022.024 **Objet :** Avis sur le projet de première modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) Commune de Fonsorbes En exercice : 59 Présents : 52 Absent excusé : 1 Procurations : 6 Ayant pris part au vote : 58	**Communauté d'Agglomération** **Le Muretain Agglo** **Département de la Haute Garonne** **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

L'an deux mille vingt-deux, le 15 mars à 18 heures 30, les membres du Conseil de Communauté, légalement convoqués, se sont réunis à Labarthe sur Lèze, espace culturel François Mitterrand, sous la présidence de Monsieur André MANDEMENT.

Date de la convocation : 09 mars 2022

Etaient présents : Mesdames et Messieurs MANDEMENT, PÉREZ, DELAHAYE, GERMA, ZARDO, TOUZET, DULON, RUEDA, BELOUAZZA, TERRISSE, SIMÉON, SÉVERAC, VITET, LOUZON, MAILHÉ, SUAUD, RODRIGUEZ, MONTARIOL, LACAMPAGNE, DEUILHÉ, LOUIT, SUTRA, REY BETHBEDER, VIDAL, LAMPIN, NOVALES, ROLDAN, VALLIER, SOTTIL, DIOGO, MESPLES, CARLIER, SUSSET, MABIRE, HUCHON, GUERRIOT, GAMBET, VACHER, GALY, DELSOL, COLL, AUTHIÉ, BERGIA, PUIG, MATHEU représentée par Rudy BOSS, GASQUET, CHEBELIN, MORERE, GARAUD, CAMBEFORT, PALAS, DESCHAMPS, BÉRAIL, CASSAGNE.
Etait absente : Madame CREDOT
Pouvoirs :
Monsieur Jean-Sébastien BÉDIÉE ayant donné procuration à Monsieur Jean-Marc TERRISSE
Monsieur Nicolas REFUTIN ayant donné procuration à Monsieur Alain VIDAL
Monsieur Jérôme BOUTELOUP ayant donné procuration à Madame Ana ROLDAN
Monsieur Philippe STREMLER ayant donné procuration à Madame Ana ROLDAN
Monsieur Alain SOTTIL ayant donné procuration à Madame Magalie DIOGO
Monsieur Étienne GASQUET ayant donné procuration à Monsieur Alain DELSOL

Monsieur David-Olivier CARLIER a été élu Secrétaire de séance.

Rapporteur : Jean-Louis COLL

Vu les articles L.132-7 et L.153-40 du Code de l'urbanisme concernant l'association des Personnes Publiques à la modification des Plans Locaux d'Urbanisme des communes ;

Vu l'arrêté préfectoral du 08 septembre 2020 actant les statuts du Muretain Agglo ;

Vu les délibérations définissant les intérêts communautaires du Muretain Agglo ;

Vu la délibération n° 2021.181 du 14 décembre 2021 valant approbation du Programme Local d'habitat (PLH) 2022-2027 du Muretain Agglo ;

Considérant que la commune de Fonsorbes a transmis, le 20 décembre, pour avis au Muretain Agglo, son projet de première modification de son Plan Local d'Urbanisme ;

Objet de la modification et analyse
Cette première modification, du Plan local d'Urbanisme approuvé en janvier 2020, consiste en des modifications et des ajustements inhérents à l'application d'un document d'urbanisme tout juste approuvé. De plus, ils répondent aux souhaits du Contrôle de légalité visant à sécuriser le document.
Les principaux objets de cette modification sont les suivants :

- Ajustements des règlements graphiques et écrits pour prendre en compte les secteurs qui ont déjà été aménagés ou pour déclasser des zones d'urbanisation futures en zone Agricole et/ou Naturelle ou enfin pour déclasser certaines zones U en 2AU ;
- Création d'une OAP thématique « *Environnement* » simplifiant le plan de végétalisation existant et préservant les trames vertes et bleues du territoire ;
- Suppression d'OAP quand le projet a déjà été réalisé ou modification pour améliorer les orientations du projet urbain.

Accusé de réception en préfecture
031-200068641-20220315-2022024CC-DE
Reçu le 21/03/2022

Ainsi le secteur à vocation économique du Pistoulet a été retravaillé pour :

- Assurer le développement des activités économiques sur la commune,
- Relier le secteur Pistoulet à la zone commerciale des Portes du Gers ;
- Veiller à l'intégration paysagère des constructions afin de participer à l'amélioration de la qualité de l'entrée de ville Ouest de commune ;
- Anticiper l'urbanisation de la zone 2AU située au nord du site.

Cependant, afin de permettre les prescriptions envisagées en direction de la petite faune locale, il serait souhaitable que les clôtures des lots du parc d'activité soient constituées d'une haie doublée d'une clôture en maille rigide sans mur bahut.
De plus, il conviendrait de réserver la notion d'espace vert commun aux seules opérations d'habitat le cas échéant

Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire

ÉMET un avis favorable au projet de première modification du PLU de la commune de Fonsorbes prenant en compte les 2 observations formulées sur les clôtures et les espaces verts communs.

TRANSMETTRA cet avis à la commune.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité *(1 « Abstention » M Mailhé)*

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président
certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de la
présente délibération
compte tenu de la transmission
à la Sous-préfecture le 21/03/2022
et de la publication le 22/03/2022

Le Président,

Communauté d'Agglomération Le Muretain Agglo Hte-Garonne

André MANDEMENT

Accusé de réception en préfecture
031-200068641-20220315-2022024CC-DE
Reçu le 21/03/2022

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue duo